

Séance publique du 10 mai 2004

Délibération n° 2004-1899

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Lyon

objet : **Réalisation du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Mandat foncier confié à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Bilan de clôture et quitus donné à la SERL**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 novembre 1990, le conseil de Communauté a décidé de confier à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), par une convention de mandat, les acquisitions et libérations d'immeubles concernés par la réalisation du boulevard périphérique nord de Lyon et les formalités propres à permettre la mise à disposition des terrains.

L'ensemble des opérations prévues par la convention de mandat foncier signée le 20 décembre 1990 est achevé.

Le bilan financier arrêté par messieurs les commissaires aux comptes de la SERL est le suivant :

dépenses	50 364 786,51 €
avances	49 475 435,92 €
autres recettes	1 032 186,13 €
excédent	142 141,92 €
avoir +	693,60 €

L'opération étant terminée, il convient donc de donner quitus à la SERL ;

Vu ledit bilan de clôture ;

Vu sa délibération en date du 19 novembre 1990 ;

Vu la convention passée avec la SERL en date du 20 décembre 1990 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Prononce la clôture définitive du mandat foncier donné à la SERL pour la réalisation du boulevard périphérique nord de Lyon.

2° - Constate le montant définitif des recettes à 142 835,52 € TTC.

3° - Autorise monsieur le président à donner quitus à la SERL pour cette opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,